

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE
PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 14 septembre 2016

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé (avec pouvoir) : Madame Pascale Meunier avait donné pouvoir à Monsieur Christophe Labrousse

Excusée : Madame Michelin Guérin,

Le quorum étant atteint, Monsieur Christophe Labrousse commence la réunion à 20h00.

Monsieur Le Maire présente Monsieur Bruno Levêque directeur « Orange » des Relations avec les collectivités locales suite à sa venue en août pour la couverture ADSL sur la commune.

Le réseau internet utilise, actuellement, les mêmes lignes que les lignes téléphoniques. La déperdition de signal est donc importante ; à plus de 7 km du répartiteur, il n'est pas possible d'emmener l'ADSL par les fils classiques.

Les solutions pour obtenir l'ADSL sont :

- à court terme avec le satellite
- à moyen terme, la fibre pourrait être installée jusqu'au sous-répartiteur, mais c'est à la collectivité de le prendre à sa charge.

Le département a prévu des travaux sur plusieurs années pour améliorer certains secteurs.

Le Maire remercie Monsieur Bruno Levêque de son intervention avant que celui-ci ne quitte la réunion.

Monsieur Christophe Labrousse propose de voir les différents points prévus à l'ordre du jour.

Madame Céline Bonneau est nommée secrétaire de séance.

Le Maire indique, tout d'abord, qu'il a reçu la démission en tant qu'adjointe de Madame Pascale Meunier, mais elle conserve son poste de conseillère municipale.

Il précise que, pour des raisons personnelles, elle doit renoncer à ce poste, mais ce n'est pas une décision qui a été facile à prendre pour elle.

Monsieur Christophe Labrousse tient à dire qu'elle a été une adjointe sur laquelle il a toujours pu compter, il rend hommage au travail qu'elle a fait, il souligne qu'il avait entièrement confiance en elle et qu'elle était toujours très présente pour la commune. On ne peut que respecter son choix.

Il lui a demandé que sa démission ne soit effective qu'à partir du 30 septembre 2016.

Il propose de ne pas nommer un autre adjoint, au moins jusqu'à la fin de l'année, et de voir si le fait d'avoir un adjoint en moins est gérable pour la commune.

Dans un premier temps, la maire propose que Madame Françoise Butré prenne le relais pour la gestion de la partie «accueil».

Monsieur Christophe Labrousse indique, ensuite, qu'il va reprendre la gestion de la commission « Vie associative et animations locales » ainsi que la partie « communication » en lien avec Sandrine Viollet pour la mise en page du bulletin municipal.

Les membres du Conseil acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire propose, ensuite, de reporter la réunion publique prévue initialement en octobre au mois d'avril pour être à la mi-mandat.

1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 5 juillet 2016

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2016.

2- Travaux Avenue Pineau

Monsieur Pascal Brunet indique que le chantier est terminé ; des réserves sur la réception de chantier ont été émises pour permettre de vérifier les travaux une fois que les bâches seront enlevées.

En ce qui concerne les financements, Parcours a fait une erreur en nous préparant le dossier, ce qui implique que la subvention du Conseil Département est moins importante que prévu ; la commune a donc fait un courrier à Parcours pour leur indiquer leur erreur et leur demander de faire une économie de 15000 € sur ce chantier.

Monsieur Pascal Brunet informe que, dans le cadre des travaux sur l'avenue Pineau et en lien avec les travaux qui vont avoir lieu pour l'entrée du Super U, la piste cyclable va devoir emprunter le terrain de Super U.

Il est donc nécessaire de signer une convention établie par notaire, entre Super U et la commune, pour établir un droit de passage irrévocable.

Demande est faite au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Christophe Labrousse annonce, ensuite, que le Plan Communal de Sauvegarde doit évoluer entre autre par rapport aux changements de réglementation. Celui qui existe a été fait par des étudiants par l'intermédiaire de l'association Icare. L'association a pris contact avec le maire et, suite à un rendez-vous, le maire propose que cette mise à jour se fasse en 2017 afin de la prévoir au budget.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette suggestion.

Le Maire indique que Madame Pascale Meunier l'a représenté lors d'une réunion à la Préfecture sur l'organisation d'un exercice de mise en oeuvre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) élaboré pour l'établissement Solvay. En effet, un exercice sera organisé avant la fin de l'année 2016 puisque le dernier a été fait en 2013 et que la loi indique qu'il doit être mis en oeuvre au moins une fois tous les 3 ans.

3- Décision modificative n° 2

Quelques ajustements sont à prévoir sur le budget pour la fin de l'année 2016 :

Ecritures DM n° 2

Dépenses fonctionnement		Montant
60632	Fournitures de petits équipements	-5 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	-17 000,00 €
611	Contrat de prestation	-5 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	-5 000,00 €
6411	Personnel titulaire	-9 300,00 €
total		-41 300,00 €

Recettes fonctionnement		Montant
total		0,00 €

Dépenses investissement		Montant
0011/2158	Ateliers municipaux autres instal/matériel	2 000,00 €
0012/2313	Immeuble Joliet/construction	7 500,00 €
0023/21311	Mairie/Hôtel de ville	2 000,00 €
0023/2183	Mairie/matériel de bureau, matériel	1 000,00 €
0028/2128	EJ/Terrain de loisirs	800,00 €
0033/2158	Environnement/matériel	25 000,00 €
0039/2188	Salle Polyvalente/autres immo copor	3 000,00 €
4581	Opérations d'investissement sous mandat	40 000,00 €
total		81 300,00 €

Recettes investissement		Montant
21	Virement de la section de fonctionnement	41 300,00 €
4582	Opération d'investissement sous mandat	40 000,00 €
total		81 300,00 €

Le Maire soumet cette décision modificative au vote qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

4- Logements locatifs :

Les travaux dans les logements locatifs de la rue de la mairie se terminent ; il faut passer quelques avenants pour finaliser les travaux :

- * Avenant n° 1 entreprise Nocquet lot n° 9 : 590 E HT soit 649 € TTC pour garde-corps
- * Avenant n° 1 entreprise Martin lot ° 8 : 2.733,32 € HT soit 3.006,65 € TTC pour divers travaux de maçonnerie (démolition cheminée, piochement et nettoyage joints, enduit...)
- * Devis Orange pour le création de la ligne jusqu'au bâtiment : 388,60 € HT soit 466,32 € TTC
- * Devis Seguin pour des tables de cuisson et hottes pour un montant de 1.472,48 € HT soit 1.766,97 € TTC

Les membres du Conseil approuvent ces avenants à l'unanimité.

Monsieur Pascal Brunet demande ce qui est prévu de faire pour la cour et si ces travaux ont été prévus dans le marché.

Monsieur Cédric Bricaud indique que la cour sera faite en interne par le service technique car cette dépense n'a pas été prévue dans le marché des logements.

Monsieur Christophe Labrousse précise qu'actuellement, seul, un logement sur les 3 est loué par une famille de 2 adultes et 1 enfant.

Il propose que les loyers soient fixés à 500 € pour un T2 et à 350 € pour un T1. Il demande également qu'une caution équivalente à un mois de loyer soit demandée à chaque locataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent ces propositions.

Proposition est faite également de mettre une annonce sur le bon coin avec des photos ainsi que sur le site internet de la commune.

5- Création d'une régie pour le concert de Lilimarche :

Samedi 1er octobre, Lilimarche viendra en concert à la salle à 20h30. La commune décide de vendre des entrées pour le concert au tarif unique de 5 €. Sandrine Viollet et Françoise Butré pourraient être les régisseurs, mais une autorisation est à demander au trésorier au préalable.

6- Point des différentes commissions :

Commission école

Madame Françoise Butré indique que la rentrée s'est très bien passée ; il y a 147 enfants avec les élèves en ULIS et ceux de l'IME.

Un guide édité par la Communauté de Communes du Mellois a été distribué à chaque élève ; il reprend toutes les informations nécessaires concernant l'école. Il faut prévoir de le mettre sur le site internet de la commune.

Commission jeunesse

Journée du Patrimoine avec le Conseil Municipal des Jeunes, visite à 10h de la mairie.

Commission environnement

Samedi 8 octobre à 10h, matinée binette au clos de la Talle.

Suite à des discussions du Conseil Municipal, il a été envisagé l'achat d'une tondeuse moins large pour passer entre autre dans les allées des cimetières. L'entreprise EquipJardin est venue faire la démonstration d'une tondeuse. Elle répond aux exigences et peut aller sur la route ; son prix est de 19.848 € TTC.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil acceptent l'achat de cette tondeuse.

Le tilleul du Coudray qui a plus de 400 ans a une grosse branche qui s'est cassée à cause de la tempête, mais il en reste une ; il faut voir ce qu'il est possible de faire pour éventuellement le sauvegarder.

Deux-Sèvres Nature Environnement fera une présentation sur l'avancée de la trame verte et bleue le 10 octobre à 18h.

Accueil des migrants : il manque de places dans les CADA donc il reste plus longtemps à Melle. Le problème actuel est le renouvellement du contrat de l'animateur. A voir également s'il serait possible de trouver des logements supplémentaires.

Commission bâtiments

Les logements locatifs sont terminés ; une famille emménage dans le logement du rez-de-chaussée.

Monsieur Alexandre Ribot souligne que les agents (Dominique Moinault et Pascal Morisseau) ont fait un très beau travail concernant le cheminement qui va aux logements. Ils ont pris l'initiative de rechercher des renseignements pour effectuer un travail qu'ils ne connaissaient pas afin de le faire correctement.

Monsieur Pascal Brunet souligne qu'ils apprécient la diversité de leur travail.

En ce qui concerne les travaux d'accessibilité de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France a demandé a retravailler le dossier ; en effet la personne qui suivait ce projet a été mutée, ce qui explique le retard pris dans l'instruction. D'autre part, Monsieur Parras doit contacter la DRAC pour avoir son avis car une porte doit être créée dans l'église. La réponse est attendue pour la fin septembre. Il faut également étudier le problème de chauffage qui coûte cher et n'est pas efficace.

Commission voirie

Monsieur Pascal Brunet indique que, suite à la tempête de lundi soir, dès mardi matin, il a fait 2 équipes sur la commune pour dégager les arbres, branches tombées et pour passer la balayeuse.

Pendant l'été, tous les agents ont pris des congés mais il y en avait toujours au moins un qui travaillait.

Il indique, ensuite, les différents travaux qui sont terminés (La Bertramière, La Groussardière), sur la commune ou alors en cours (Saint-Thibault).

Réunion avec le SDIS le jeudi 29 septembre pour présentation du plan de défense incendie.

Monsieur Christian Vezien indique qu'à la mare de la Martinière il y a des poissons morts et il se demande si la commune pourrait les enlever.

Après en avoir discuté, il est décidé que la commune va les enlever dès le lendemain.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il y a eu une réunion de la commission communication pour, entre autre, apporter des améliorations au site internet de la commune.

Monsieur Pascal Brunet demande d'améliorer si possible l'insertion des photos car, actuellement, ce n'est pas facile à faire.

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite de passer aux questions diverses.

10- Questions diverses

Monsieur Pascal Brunet demande si la date de la prochaine réunion sur le projet territorial est fixée puisqu'elle devait avoir lieu en septembre.

Monsieur le Maire indique qu'il va la fixer dans quelques jours.

Monsieur Pascal Brunet exprime également son inquiétude suite à la démission de Madame Pascale Meunier en ce qui concerne les astreintes du week-end. Il souligne qu'il a connu des astreintes tout au long de sa vie professionnelle et qu'il ne veut pas recommencer.

Monsieur Christophe Labrousse et Madame Françoise Butré indiquent qu'ils acceptent de prendre plus d'astreintes.

Madame Fabienne Manguy indique qu'il serait peut-être possible au moins pendant la période de transition que les permanences puissent être assurées par des conseillers municipaux qui n'ont pas le rôle d'adjoint.

Monsieur Christophe Labrousse indique que c'est aux adjoints d'assumer cette tâche.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 19 octobre 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h15.